

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2014 – 114

**Date :**  
16/04/2014

**Objet :** Plan régional d'actions en faveur du  
Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) sur la  
période de 2014 à 2018

**Vote :**  
FAVORABLE  
A L'UNANIMITE

Le CSRPN, réuni le 16 avril 2014 a assisté à la présentation du plan régional d'actions en faveur du Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) portant sur la période 2014-2018, rédigé par Damien Aumaître (Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine - Commission Reptiles et Amphibiens des Lorraine), accompagné de Mallorie Sourie de la DREAL Lorraine.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

### **PRESENTATION :**

#### ☛ Rappel sur le principe et les objectifs des plans nationaux d'actions (PNA)

Les plans nationaux d'actions (PNA) sont des programmes visant à s'assurer du bon état de conservation de l'espèce ou des espèces menacées auxquelles ils s'intéressent, par la mise en œuvre d'actions visant les populations et leurs milieux.

La DREAL Lorraine est coordinatrice nationale de 4 PNA dont le Crapaud vert (Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun, Crapaud vert, Pies-Grièches) ; 13 autres PNA concernent la Lorraine (Chiroptères, Odonates, Maculinea, Butor étoilé, Milan royal, Phragmite Aquatique, Balbuzard Pêcheur, Râle des genêts, Liparis de Loesel, Mulette perlière, Flûteau nageant, Plantes messicoles, Vieux bois), ainsi qu'un Plan d'Actions (Loup) et une Stratégie Nationale (Tétras).

#### ☛ Les plans nationaux d'actions en faveur du Pélobate brun et du Crapaud vert

Ces deux PNA, lancés par le Ministère en charge de l'écologie en 2008, ont été rédigés par Biotopie puis par le MNHN. Ils sont actuellement en cours de consultation ministérielle et du public. Ils seront présentés par la DREAL Lorraine et le MNHN en commission faune du CNPN en mai prochain, pour une validation par le MEDDE en juin 2014

#### ☛ Les modalités de rédaction des plans régionaux d'actions (PRA) en faveur du Crapaud vert et du Pélobate Brun

Du fait de l'importance de la Lorraine pour ces espèces à l'échelle française et des nombreuses actions menées sur l'espèce depuis une demi-douzaine d'années, la DREAL Lorraine a souhaité mettre en œuvre une déclinaison régionale de ce plan. Elle a confié, en décembre 2012, la déclinaison régionale du PNA Pélobate brun au Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, animateur de la Commission Reptiles Amphibiens.

Le CENL a rédigé en 2013-2014 le projet de PRA pour ces deux espèces, en collaboration avec un comité d'experts.

## AVIS DU CSRPN:

**En considération de ce qui précède et après avoir étudié le dossier,**

**le CSRPN émet un avis favorable** sur les propositions concernant le plan régional d'actions en faveur du Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) **en apportant les recommandations suivantes :**

- Améliorer les connaissances en tenant compte du travail réalisé par Neomys notamment sur les patterns ;
- Ne pas utiliser de transpondeurs pour les études et suivis de l'espèce en raison des risques d'impacts négatifs sur les populations de cette espèce ;
- Poursuivre les actions de protection et en particulier le projet de réserve biologique dirigée (RBD) ;
- Avoir une vigilance accrue concernant les dérogations demandées par rapport à des interdictions de destruction de spécimens et/ou d'habitats de repos ou de reproduction de l'espèce, du fait de la nécessité de conserver les dernières stations régionales ;
- Apporter un traitement particulier à la carrière de Freyming-Merlebach, site emblématique pour le Crapaud vert et le Pélobate brun, abritant des populations-source de ces espèces, notamment avec la mise en place d'actions de protection en partenariat avec l'EPFL.
- Développer un partenariat transfrontalier.

Le président du CSRPN  
M. Serge MULLER

